

Jules César est-il vraiment né par césarienne ?

Histoire de la santé (4/5)



Toutes vos séries
sur le web

Ces actes chirurgicaux qui remontent à la nuit des temps

Opérations. Trépanation, amputation, césarienne, rhinoplastie, dévitalisation... Ces opérations chirurgicales, pour lesquelles médecins continuent d'innover de nos jours, sont en fait utilisées depuis des millénaires. C'est ce que montrent de récentes découvertes archéologiques. Nous nous replongeons dans l'histoire longue et sanglante de la chirurgie, à l'occasion de cette série d'été.

Aujourd'hui L'origine de la césarienne se confond avec les mythes et s'est longtemps pratiquée sur des femmes mourantes ou mortes.

Mardi La trépanation, au croisement de la médecine et du rituel.

Santé L'origine de cette pratique désormais très – voire trop – utilisée se confond avec les mythes antiques.

L'origine d'une procédure chirurgicale désormais parmi les plus pratiquées au monde est à ce point perdue dans les brumes du temps qu'elle se confond même avec le mythe. La césarienne, cette intervention chirurgicale visant à extraire un enfant de l'utérus par incision, est en effet déjà mentionnée dans les récits mythiques de l'Antiquité, datant donc d'au moins 1 500 ans avant notre ère. Ainsi, selon ces mythes, les dieux Dionysos et Asclepios seraient-ils nés par césarienne.

Ces "naissances miraculeuses" qu'on trouve aussi dans la culture hindoue ou égyptienne, sont habituelles dans de tels récits. Jules César serait d'ailleurs également né par voie abdominale. Une version réfutée par les historiens. Et pour cause: bien longtemps, la césarienne a été effectuée uniquement sur les femmes mortes ou sur le point de mourir, afin de sauver l'enfant. Entre hémorragie et infection, la maman n'aurait de toute façon pas survécu à l'incision. Or, la mère de Jules César a vécu jusqu'à 66 ans... Le mot césarienne

ne serait pas davantage inspiré du nom du dictateur romain, mais du mot latin *caedere* (couper).

Césarienne obligatoire

En revanche, la procédure apparaît bien dans les lois romaines, et ce, dès le huitième siècle avant notre ère. Deuxième des sept rois romains, Numa Pompilius, avec sa *lex regia*, impose la césarienne en cas de décès d'une femme enceinte. "*La loi royale interdit l'enterrement d'une femme enceinte avant que l'enfant n'en ait été excisé*", précise le texte, qui menace de lourdes pénalités. Une raison de pratiquer à tout prix la césarienne a pu être de pouvoir enterrer la mère et l'enfant séparément pour motif religieux; pour l'État, d'accroître sa population; ou encore une question d'héritage. Car, à l'époque, si la mère venant à décéder n'avait pas de descendant vivant, son argent n'était pas remis au mari, mais au plus proche parent de la défunte...

Cette législation romaine a toutefois été conservée à l'ère chrétienne pour des raisons religieuses. Si l'Église insistait pour que tout fœtus ayant donné signe de vie avant la mort de sa mère soit mis au monde, c'était en effet pour pouvoir lui administrer le baptême. L'archevêque de Paris Odon de Sully fut ainsi en 1196 le premier membre du clergé à recommander la césarienne post mortem dans ce but.



La naissance de Jules César par césarienne dans une édition du XVI^e siècle de Suétone.